

# FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI PENSION 2026/2027

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Coordonnées du responsable financier (responsable légal qui paie la demi-pension et/ou qui perçoit la bourse)  
**Le nom du demandeur de bourse doit correspondre au nom indiqué sur le RIB.**

Nom et Prénom du responsable financier : .....

Téléphone portable : .....

**Adresse mail :**  
*(Indispensable pour l'envoi des factures)*

## Engagement de la famille

### **Je choisis et je coche (une seule case possible) :**

Les changements de régime sont possibles uniquement en début de trimestre. Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre.

le forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

le forfait 3 jours : je coche le jour où mon enfant ne mangera pas (modifiable la semaine de la rentrée en fonction de l'emploi du temps) :                      Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

Pour information :

Votre quotient familial	Prix du repas à partir de janvier 2025	Lettre
De 0 à 250	0,34 €	A
De 251 à 350	0,57 €	B
De 351 à 460	0,89 €	C
De 461 à 580	1,34 €	D
De 581 à 700	1,84 €	E
De 701 à 800	2,34 €	F
De 801 à 950	2,67 €	G
De 951 à 1 100	3,15 €	H
De 1 101 à 1 300	3,59 €	I
De 1 301 à 1 600	4,35 €	J
De 1 601 à 2 000	4,89 €	K
De 2 001 à 2 500	5,44 €	L
Au-delà de 2 500	5,98 €	M
Pas de justificatifs de ressources	5,98 €	Mbis

Le forfait cantine commence le **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour les 6<sup>èmes</sup>**, et le **jeudi 03 septembre pour les 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>**.

Les factures de restauration sont remises directement aux élèves chaque trimestre.

Le règlement peut s'effectuer selon trois modalités au choix :

- **Par virement bancaire** : sur le compte de l'établissement (RIB mentionné sur la facture).
- **Par chèque** : libellé à l'ordre de l'agent comptable du collège Édouard Herriot.
- **En espèces** : directement auprès des services de l'intendance.

La carte de cantine de l'an dernier reste entièrement valable et réutilisable pour la nouvelle année scolaire. L'élève doit donc la conserver précieusement.

- **Pour les nouveaux élèves (première attribution)** : La carte est fournie avec un porte-carte et un cordon. Elle **est facturée 5 €**, montant qui sera directement ajouté à votre première facture de demi-pension.
- En cas de perte, de vol ou de dégradation (carte cassée) : Le renouvellement est obligatoire. **Une somme de 10 €** sera alors facturée par le service de l'intendance.

## **Justificatifs à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande d'inscription**

Une **attestation de paiement de la Caf** datant de moins de 3 mois à télécharger sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) pour obtenir la réduction des frais de cantine **ou** votre **dernier avis d'imposition** si vous n'êtes pas allocataire de la Caf (afin de calculer votre quotient familial),

Un **relevé d'identité bancaire** obligatoire. Rappel : le RIB sert uniquement à régler les bourses ou effectuer les remboursements éventuels (trop perçus de demi-pension, voyage, ...) et mettre votre dossier à jour. En aucun cas, une somme ne pourra être prélevée sur votre compte sans votre autorisation. **Le nom du demandeur de bourse doit correspondre au nom indiqué sur le RIB.**

L'attestation mentionnant le/les enfants à charge pour les familles d'accueil.

Date : ..... / ..... / .....

Signature du responsable financier : .....